

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-053

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 14.05.2025  
Date de publication : 23.05.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC a donné procuration à Irène DUCHEMIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Sylvie LEBARON a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Xavier GRAWITZ, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE.

**Etaient absents** : Hervé LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

-----  
DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles, particulièrement les articles L. 123-4 et suivant et R.123-9,

Vu la délibération DCM2020.084 du 11 juin 2020 désignant les membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Vu le courrier reçu en mairie le 16 avril 2025 par lequel Madame Caroline DUVAL fait part de sa démission du Conseil Municipal de Carentan-les-Marais,

Considérant que les membres élus du CA du CCAS le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que lors de l'élection en 2020, une seule liste de candidats avait été constituée comptant autant de candidat que de postes à pourvoir,

Considérant que, par conséquent, il y a lieu de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus par le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection des administrateurs :**

- Sur le principe d'un vote à main levée
- Sur la base d'une liste unique composée de :
  1. Christine DIEULANGARD
  2. Maryse LE GOFF
  3. Pierrette THOMINE
  4. Jean-Claude COLOMBEL
  5. Catherine GUILLAIN
  6. Anne-Marie DESTRES
  7. Rosine LESIEUR
  8. Hervé HOUEL

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.  
Carentan-les-Marais, le 21 mai 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Xavier GRAWITZ



Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

**DCM2025-054**

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 14.05.2025  
Date de publication : 23.05.2025

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents :** Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés :** Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC a donné procuration à Irène DUCHEMIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Sylvie LEBARON a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Xavier GRAWITZ, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE.

**Etaient absents :** Hervé LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des départs en retraite, des avancements intervenus, des emplois créés sur différents grades dans la cadre de recrutement à intervenir, il est proposé à l'assemblée :

**Au titre des emplois devenus vacants suite aux avancements, promotions, mutations, modification de temps de travail et départs en retraite de supprimer :**

**Filière administrative :**

- Suppression de trois emplois d'adjoint administratif à temps complet
- Suppression de cinq emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Suppression d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet 10,5/35<sup>ème</sup>
- Suppression d'un emploi d'attaché territorial non permanent à temps complet
- Suppression d'un emploi d'attaché territorial à temps complet

**Filière technique :**

- Suppression de treize emplois d'adjoint technique territorial à temps complet
- Suppression de cinq emplois d'adjoint technique territorial à temps non complet (14,5/35<sup>ème</sup>, 20/35<sup>ème</sup>, 34/35<sup>ème</sup>, 17/35<sup>ème</sup>, 15/35<sup>ème</sup>)
- Suppression de sept emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>)
- Suppression de trois emplois d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet
- Suppression de deux emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet
- Suppression de quatre emplois de technicien territorial à temps complet
- Suppression de deux emplois de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe territorial à temps complet
- Suppression de trois emplois d'ingénieur territorial à temps complet

**Filière médico-sociale :**

- Suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Filière culture :**

- Suppression d'un emploi de Chef de musique à temps complet

**Filière animation :**

- Suppression d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps complet
- Suppression de deux emplois d'adjoint territorial d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Filière sécurité**

- Suppression d'un emploi de brigadier-chef principal à temps complet

**Au titre des besoins de support de poste pour des besoins nouveaux, d'avancements, de promotions, ou de mobilité interne de créer :**

**Filière administrative :**

- Un emploi d'attaché territorial hors classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au service administratif
- Un emploi d'attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au service administratif
- Deux emplois de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 dont un au service administratif et un au service de l'eau

**Filière technique :**

- Un emploi d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au service administratif
- Un emploi de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe territorial à temps complet à compter du 23 mai 2025 au service des eaux
- Deux emplois de technicien territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 dont 1 au service des eaux et 1 au service espaces verts
- Un emploi d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au service cuisine centrale
- Un emploi d'Adjoint Technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au service technique à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025
- Trois emplois d'Adjoint Technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet dont un au service technique, un au service espaces verts et un à la cuisine centrale à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025

**Filière culture :**

- Un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et bibliothèque principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au service Médiathèque

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 19 mai 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide des créations et suppressions de postes et approuve le tableau des emplois (ci-annexé) ainsi modifié.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.  
Carentan-les-Marais, le 21 mai 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Xavier GRAWITZ



TABLEAU DES EMPLOIS AU 20/05/2025

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	Nb d'emplois TC	Nb d'emplois TNC	TOTAL	Pourvu	ETP pourvus	
ADMINISTRATIVE	Emploi fonctionnel	DGS + 10 000 hbts	1	0	1	1	1	
		<i>Adjoints administratifs territoriaux</i>	Adjt adm ter	10	0	10	10	10
			Adjt adm ter Pal 2Cl	2	0	2	2	2
	Adjt adm ter Pal 1Cl		4	0	4	4	4	
	<i>Rédacteurs Territoriaux</i>	Rédacteurs Territoriaux	4	0	4	2	2	
		Rédacteur Pal 2Cl	0	0	0	0	0	
	<i>Secrétaires de mairie Territoriaux</i>	Rédacteur Pal 1Cl	2	0	2	2	2	
		Secrétaire de Mairie	1	0	1	1	1	
		<i>Attachés Territoriaux</i>	Attaché	4	0	4	3	2,7
	Attaché non permanent		0	0	0	0	0	
Attaché principal	1		0	1	1	1		
TECHNIQUE	<i>Adjoints techniques territoriaux</i>	Attaché Hors classe	1	0	1	0	0	
		Adjt tech ter	33	13	46	45	40,75	
		Adjt tech ter Pal 2Cl	17	8	25	22	20,31	
	<i>Agents de maîtrise Territoriaux</i>	Adjt tech ter Pal 1Cl	11	0	11	10	10	
		Agent maîtrise	8	0	8	7	7	
		Agent maîtrise Pal	2	0	2	2	2	
	<i>Technicien territoriaux</i>	Technicien	3	0	3	1	1	
		Technicien Pal 2Cl	1	0	1	0	0	
	<i>Ingénieurs territoriaux</i>	Technicien Pal 1Cl	3	0	3	3	3	
		Ingénieur	1	0	1	0	0	

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	Nb d'emplois TC	Nb d'emplois TNC	TOTAL	Pourvu	ETP pourvus
CULTURE	Adjoints du patrimoine territoriaux	Adjt ter patr	0	0	0	0	0
		Adjt ter patr Pal 2CI	1	0	1	1	1
		Adjt ter patr Pal 1CI	1	0	1	1	1
	Bibliothécaires territoriaux	Bibliothécaire	1	0	1	1	0,8
Assistant de conservation du patrimoine	Assistant d'enseignement artistique	Assist. de conservation du patrimoine 2ème cl	1	0	1	1	0
		emploi non permanent	0	3	3	3	0,55
		Chef de musique	0	0	0	0	0
MÉDICO-SOCIAL	ATSEM	Agent Pal ATSEM 2CI	0	0	0	0	0
		Agent Pal ATSEM 1CI	3	0	3	3	3
		Assistant socio-éducatif non permanent	1	0	1	1	1
ANIMATION	Adjoints territoriaux d'animation	Adjt ter animation	0	0	0	0	0
		Adjt ter animation Pal 2CI	1	0	1	1	1
		Adjt ter animation Pal 1CI	1	0	1	1	1
	Animateurs territoriaux	Amateur	1	0	1	1	1
SÉCURITÉ	Agents de police municipale	Brigadier	1	0	1	1	1
		Brigadier chef principal	2	0	2	2	2
		Chef service PM Pal 2CI	0	0	0	0	0
TOTAL			123	24	147	132	122,12

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-055

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 14.05.2025  
Date de publication : 23.05.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents :** Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés :** Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC a donné procuration à Irène DUCHEMIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Sylvie LEBARON a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Xavier GRAWITZ, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE.

**Etaient absents :** Hervé LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

-----  
**MISE EN PLACE D'UN TARIF POUR LE REPAS CHAMPETRE :**

Le comité senior organise un repas champêtre le mercredi 03 septembre 2025. Il convient d'ajouter un tarif pour l'année 2025.

Le menu proposé sera composé d'un kir (offert par la ville), d'une entrée, d'un plat (rôtisserie et frites) fromage, dessert et café.

Une animation musicale sera assurée lors du repas champêtre.

Les boissons seront vendues à part :

- La bouteille de vin rouge : 10 €
- La bouteille de cidre : 5 €

Le comité senior propose de fixer à 15 euros par personne le prix de ce repas champêtre pour l'année 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve les tarifs comme présentés ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 21 mai 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Xavier GRAWITZ



Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-056

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 14.05.2025  
Date de publication : 23.05.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC a donné procuration à Irène DUCHEMIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Sylvie LEBARON a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Xavier GRAWITZ, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE.

**Etaient absents** : Hervé LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

-----

**SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE ET L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE DE BRUCHEVILLE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin d'aider au financement des travaux de restauration de l'Église de Brucheville, l'Association de sauvegarde de l'église a souscrit auprès de la Fondation du Patrimoine. Cette souscription va permettre de mobiliser le mécénat populaire en faveur du projet de sauvegarde de l'Église pour les travaux de la phase 1 « Parties hautes du clocher ».

Elle viendra donc compléter le plan de financement et réduire la partie d'autofinancement de la collectivité.

Pour information, les travaux de la phase 1 sont estimés à 331 000€. La part d'autofinancement est évaluée à 55%.

Tous les dons faits à la Fondation du Patrimoine sont déductibles :

- De l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- De l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 euros (limite atteinte avec un don de 66 666 euros).
- De l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don pris dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé. L'éventuel excédent peut faire l'objet d'un report au titre des cinq exercices suivants.

La fondation collecte les fonds et reverse au maître d'ouvrage (à la fin des travaux sur présentation des factures acquittées) l'intégralité des sommes ainsi rassemblées moins les frais de gestion de 6%.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide d'adhérer à la fondation.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la Fondation du Patrimoine, l'Association de sauvegarde de l'Église et la ville de Carentan-les-Marais.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.  
Carentan-les-Marais, le 21 mai 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Xavier GRAWITZ



Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-057

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 14.05.2025  
Date de publication : 23.05.2025

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents :** Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés :** Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC a donné procuration à Irène DUCHEMIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Sylvie LEBARON a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Xavier GRAWITZ, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE.

**Etaient absents :** Hervé LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

-----  
**DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE – ASSOCIATION ASSMAT ET RIBAMBELLES :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'examen des subventions aux associations, la demande de l'association Assmat et Ribambelles n'a pas été intégrée dans le tableau présenté en Conseil Municipal.

Il est donc proposé au conseil Municipal, d'accorder une subvention de 500€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :** (Sébastien LESNÉ ne prend pas part au vote).

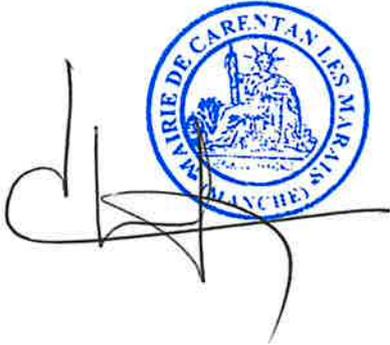
- Décide le versement d'une subvention de 500€ à l'association Assmat et Ribambelles.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 21 mai 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Carentan-les-Marais, Manche. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "MAIRIE DE CARENTAN-LES-MARAIS" and "MANCHE". A black ink signature is written over the stamp.

Le secrétaire de séance,  
Xavier GRAWITZ

A black ink signature of Xavier Grawitz.

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

**DCM2025-058**

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 14.05.2025  
Date de publication : 23.05.2025

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents :** Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECO, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés :** Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC a donné procuration à Irène DUCHEMIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Sylvie LEBARON a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Xavier GRAWITZ, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE.

**Etaient absents :** Hervé LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

**DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE – FESTIVAL DU SON DANS LES VOILES :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la première édition du festival du son dans les voiles avait vu un public nombreux et varié.

Le Festival du Son dans les Voiles revient cette année le 9 aout 2025 au Port de plaisance de Carentan.

Il précèdera de quelques jours les Traversées de Tatihou (les artistes et les vieux gréements présents à Carentan participeront à Tatihou). Ce festival qui mêle amoureux de la mer, des vieux gréements, animations et artistes musicaux est l'occasion de mettre en avant le port de Carentan-les-Marais.

Les organisateurs du festival ont sollicité la commune de Carentan-les-Marais et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin d'une demande de subvention afin de permettre la tenue de l'évènement en 2025. La Communauté de Communes a alloué une subvention de 1 500 €.

La première édition du festival du son dans les voiles avait vu un public nombreux et varié. Le Festival du Son dans les Voiles revient cette année le 9 aout 2025 au Port de plaisance de Carentan. Il précèdera de quelques jours les Traversées de Tatihou (les artistes et les vieux gréements présents à Carentan participeront à Tatihou). Ce festival qui mêle amoureux de la mer, des vieux gréements, animations et artistes musicaux est l'occasion de mettre en avant le port de Carentan-les-Marais.

Les organisateurs du festival ont sollicité la commune de Carentan les Marais et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin d'une demande de subvention afin de permettre la tenue de l'évènement en 2025. La communauté de communes a alloué une subvention de 1 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider le versement d'une subvention maximale de 10 000 €, de potentielles subventions complémentaires d'autres partenaires étant attendues, ce montant pourra être minoré d'autant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :** (Abstentions de Jean-Claude COLOMBEL et de Jérôme LEMAITRE par pouvoir).

- Décide le versement d'une subvention maximale de 10 000€ au festival du son dans les voiles
- Indique que de potentielles subventions complémentaires d'autres partenaires étant attendues, ce montant pourra être minoré d'autant.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.  
Carentan-les-Marais, le 21 mai 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Xavier GRAWITZ



Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-059

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : **14.05.2025**  
Date de publication : **23.05.2025**

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents :** Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés :** Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC a donné procuration à Irène DUCHEMIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Sylvie LEBARON a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Xavier GRAWITZ, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE.

**Etaient absents :** Hervé LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

-----  
**OFFRE D'ACHAT POUR LES ILOTS 2, 3, 7 ET 8 DU PARC GLORIA :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier réceptionné le 6 mai 2025, la société PILATUS PROMOTION, a fait parvenir une offre pour l'acquisition de 4 îlots sur le parc GLORIA. La société précitée, ou toute personne physique ou morale à substituer, propose l'acquisition des parcelles :

- AD 477 pour l'édification de trois pavillons
- AD 476 pour l'édification de six pavillons

- AD 460 pour l'édification de onze pavillons
- AD 459 pour l'édification de sept pavillons.

L'offrant souhaite construire et vendre en l'état futur d'achèvement 27 pavillons pour une surface totale de 2 865 m<sup>2</sup> habitables.

L'offre d'achat s'établit comme suit :

Réf. Cadastre	Surface des parcelles m <sup>2</sup>	Prix H.T	Prix TTC
099 AD 459	1290	129 000 €	154 800 €
099 AD 460	3798	379 800 €	455 760 €
099 AD 476	2196	219600 €	263 520 €
099 AD 477	974	97 400 €	116 880 €



L'offre d'achat est conforme au prix de vente qui avait été fixé par délibération du 28 novembre 2023. Cette offre est établie aux conditions suspensives présentées dans l'annexe ci-jointe, étant ici précisé que la promesse unilatérale de vente aura une validité ramenée à 15 mois, ladite offre sera donc modifiée en conséquence.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :** (Jérôme LEMAITRE par pouvoir ne prend pas part au vote).

- Accepte l'offre d'achat de la société PILATUS PROMOTION, ou toute personne physique ou morale à substituer
- Désigne l'Office Notarial de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint ou Madame le 2<sup>nd</sup>e adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette cession.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.  
Carentan-les-Marais, le 21 mai 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,  
Xavier GRAWITZ

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-060

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 14.05.2025  
Date de publication : 23.05.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés** : Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC a donné procuration à Irène DUCHEMIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Sylvie LEBARON a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Xavier GRAWITZ, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE.

**Etaient absents** : Hervé LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

-----

**CESSION DE TERRAINS A SAINT-HILAIRE-PETITVILLE DANS LE CADRE D'UN PROJET INDUSTRIEL :**

L'entreprise SNAC, installée à Carentan depuis 50 ans et appartenant à Airvance Group, leader européen dans le traitement de l'air, a un projet de construction d'une nouvelle usine de production qui nécessite environ 6 hectares. Le projet, envisagé en deux phases, prévoit la construction d'un bâtiment de 13 000 m<sup>2</sup> puis 20 000 m<sup>2</sup>, d'un laboratoire d'analyse et de conception (400m<sup>2</sup>) et d'un parking et de circulations pour 10 000 m<sup>2</sup> environ.

 **Esquisse implantation site** 



Ce projet porte sur un investissement de 20 millions d'euros pour le groupe Airvance prévoit la création de 50 emplois en 2028 puis 25 emplois supplémentaires en 2033. (43 emplois actuellement).

Après avoir recherché des solutions sur du foncier urbanisable immédiatement, il s'avère que la seule emprise foncière mobilisable pour un projet d'une telle ampleur se situe sur les terrains acquis à Saint-Hilaire-Petitville en bord de RN13. L'entreprise SNAC envisage son projet sur les parcelles cadastrées 485 ZE 17 et 76 pour une contenance de 6.5 hectares.

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 14 mai 2025 se prononcera sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLUI afin que ces terrains puissent accueillir ce projet.

L'entreprise SNAC, souhaite connaître le prix de cession de ces terrains afin de se prononcer définitivement sur la réalisation du projet à Carentan-Les-Marais.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Jérôme LEMAITRE par pouvoir ne prend pas part au vote. Abstention d'Amélie DAVID) décide de la cession à la société AIRVANCE GROUP ou toute autre société à substituer, dans les conditions suivantes :**

- Amenée des réseaux AEP et EU en bord de limite sur domaine public à charge de la commune
- Prise en charge du dévoiement de la ligne HTA traversant le terrain
- Cession des terrains au prix maximal de 18€ le m<sup>2</sup>

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.  
Carentan-les-Marais, le 21 mai 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Xavier GRAWITZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

**DCM2025-061**

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39  
Date de convocation : 14.05.2025  
Date de publication : 23.05.2025

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

**Etaient présents :** Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Jacky MAILLARD, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

**Etaient excusés :** Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC a donné procuration à Irène DUCHEMIN, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Sylvie LEBARON a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Xavier GRAWITZ, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE.

**Etaient absents :** Hervé LECONTE, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

-----  
**AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE D'ISIGNY-SUR-MER : :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet d'installation d'une centrale agrivoltaïque sur la commune d'Isigny-sur-Mer fait l'objet d'une évaluation environnementale.

La préfecture du Calvados par courriel du 29 avril informe la commune que Carentan les Marais est consulté pour avis sur le dossier d'étude d'impact en tant que collectivité territoriale intéressée par le projet au regard des incidences environnementales qu'il pourrait avoir sur le territoire de la commune. L'avis de la commune est attendu dans les deux mois, il sera réputé sans observation s'il n'intervient pas dans ce délai.

Le résumé non technique a été transmis au Conseil Municipal au format numérique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :**

**Abstentions :** Valérie LECONTE, Maxime PERIER par procuration, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Geneviève GUIOC par procuration, Annie PENNEC, Brigitte REGNAULT, Denis TARDIVEAU, Amélie DAVID, Marie-Agnès HEROUT, Jeannick SOURDIN, Sylvie LEBARON par procuration, Jean-Pierre LHONNEUR et Sébastien LESNÉ.

**Avis défavorables :** Hubert LHONNEUR et Jean-Claude COLOMBEL.

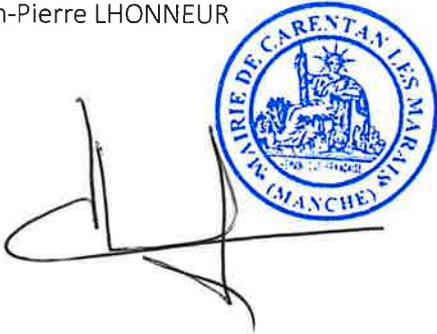
- Émet un avis favorable au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la commune d'Isigny-sur-Mer.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 21 mai 2025.

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,  
Xavier GRAWITZ

